

Registre des délibérations

Réunion du Conseil de Communauté du 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février à 20 H 30, le Conseil de la Communauté de Communes des Combes s'est réuni à la salle de Justice et de Paix de Scey sur Saône et Saint Albin, après convocation légale sous la présidence de Madame Carmen FRIQUET

Étaient présents : Aroz : Noël LANGROGNET ; Baignes : Denis BOURDON ; Bucey Les Traves : Jacques HEZARD ; Chassey les Scey : Julien BIGAND ; Chemilly : Nadine BAGUE ; Confracourt : Patrick BAUD ; Ferrières les Scey : Jean-Jacques MILLERAND ayant pouvoir de Christophe OTHENIN ; La Neuvelle Les Scey : Vincent ACHARD ayant pouvoir de Karelle LANDRY ; La Romaine : Roger RELANGE ayant pouvoir de Alain FRANCHEQUIN ; Mailley-et-Chazelot : Bertrand REZARD, Pascal LORIOZ ayant pouvoir de Serge SANCHEZ ; Neuvelle les la Charité : Patrick LE GARF ; Noidans le Ferroux : Patrice BRUN, Rose TACI ayant pouvoir de Jean-Louis BORDET ; Ovanches : Jean-Louis DESROCHES ayant pouvoir de Pauline LOMBARD ; Pontcey : Jacky BAGUE ; Raze : Christine FROIDEVAUX ; Rupt sur Saône : Laurent BEDIN ; Scey Sur Saône : Carmen FRIQUET ayant pouvoir de Laëtitia DUPONT, Fanny BAILLET ayant pouvoir de Eddy VIEILLE, Christophe DUBOIS ayant pouvoir de Jean-Pierre PECHINIOT ; Soing-Cubry-Charentenay : Didier PIERRE ayant pouvoir de Richard SEYLLER, Maryse GLAUSER ; Traves : Fernand STEFANI ayant pouvoir de Thierry DUMONT ; Velleguindry et Levrecey : Éric MENNESSIEZ ; Vy le Ferroux : Laurent DELAIN ayant pouvoir de Jean-Marie LE BRETTON ; Vy les Rupt : Éric MASOYE.

Étaient absents : Boursières : Jacques MARQUETON (excusé) ; Chantes : Laëtitia DUPONT (excusée ayant donné pouvoir à Carmen FRIQUET) ; Clans : Christophe ORTIGER (excusé) ; La Romaine : Alain FRANCHEQUIN (excusé ayant donné pouvoir à Roger RELANGE) ; Mailley-et-Chazelot : Serge SANCHEZ (excusé ayant donné pouvoir à Pascal LORIOZ) ; Noidans le Ferroux : Jean-Louis BORDET (excusé ayant donné pouvoir à Rose TACI) ; Raze : Gérard CACHOT (excusé) ; Rosey : Christophe RERGUE ; Scey Sur Saône : Karelle LANDRY (excusée ayant donné pouvoir à Vincent ACHARD), Pauline LOMBARD (excusée ayant donné pouvoir à Jean-Louis DESROCHES) ; Christophe OTHENIN (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Jacques MILLERAND), Eddy VIEILLE (excusé ayant donné pouvoir à Fanny BAILLET), Jean-Pierre PECHINIOT (excusé ayant donné pouvoir à Christophe BUBOIS) ; Soing-Cubry-Charentenay : Richard SEYLLER (excusé ayant donné pouvoir à Didier PIERRE) ; Traves : Thierry DUMONT ayant donné pouvoir à Fernand STEFANI) ; Velle le Chatel : Jean-Marie LE BRETTON (excusé ayant donné pouvoir à Laurent DELAIN).

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Didier PIERRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Date de convocation des membres : 03/02/2023

Nombre de membres en exercice : quarante deux

Certifié exécutoire suite à l'affichage et la transmission en Préfecture effectués le 14/02/2023

Délibération N° 10/23 : Nouvelle convention 2023-2028 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions la compétence exclusive en matière de développement économique.

En revanche, l'immobilier d'entreprises reste une compétence du bloc communal qui nécessite de mettre en place une convention permettant, aux EPCI qui le souhaitent, d'autoriser la région à intervenir en complémentarité de leurs financements sur des projets immobiliers portés par les entreprises.

Le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII) adopté lors de l'assemblée Régionale des 23 et 24 juin 2022, met l'accent sur le renforcement nécessaire de la coopération entre la région et les intercommunalités. Il détermine les modalités de ce partenariat et les contractualisations à venir.

La nouvelle convention type d'autorisation d'aide à l'immobilier, applicable pour la période 2023-2028, a été votée lors de l'assemblée plénière du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté du 15 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent, à l'unanimité, la Présidente à signer la nouvelle convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes des Combes pour la période 2023-2028.

Délibération N° 11/23 : Attribution de subvention à l'Association des Donneurs de Sang bénévoles de Noidans le Ferroux

L'Association des Donneurs de Sang bénévoles de Noidans le Ferroux organise la 11^{ème} marche départementale pour le don du sang bénévole le dimanche 4 juin 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1 000 € à cette association pour financer les supports de communication.

Délibération N° 12/23 : Attribution de subvention à l'Association Vesoul VTT

L'Association Vesoul VTT organise pour la 2^{ème} année une course cycliste et une randonnée VTT au départ de Scey sur Saône le dimanche 26 mars 2023 avec la traversée de plusieurs communes du territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1 000 € à cette association pour l'organisation de cette manifestation.

Délibération N° 13/23 : Instauration d'un tarif « adulte » dans les centres périscolaires

Actuellement il n'existe pas de tarif « adulte » pour les enseignants, parents, intervenants, ... qui peuvent être amenés à manger dans un de nos périscolaires le midi.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, d'instaurer un tarif « adulte » pour la prise de repas dans les centres périscolaires.

Le tarif adulte unique est fixé à 5.67 € pour l'année 2023 (correspondant à un repas QF3).

Délibération N° 14/23 : Attribution aides à l'habitat

A l'unanimité des membres votants, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les montants de subvention suivants dans le cadre du dispositif d'aide à l'habitat Ma PrimeRénov'Sérénité et de sa convention avec le Département :

Dossier n°184

Bénéficiaire :	Amélie ALBRECHT – Fabrice FAIVRE 6 rue vieille vie - 70000 MAILLEY-CHAZELOT
Nature des travaux :	Ravalement de façade
Montant travaux HT :	16 220,00 € HT
Montant subventionnable H.T. :	4 000,00 € HT
Taux de l'aide :	25%
Montant subvention :	1 000 €

Dossier n°185

Bénéficiaire :	Denis DELOYE 33 route de Ferrières - 70360 Scey-Sur-Saône
Nature des travaux :	Ravalement de façade
Montant travaux HT :	7 956,00 € HT
Montant subventionnable H.T. :	4 000,00 € HT
Taux de l'aide :	25%
Montant subvention :	1 000 €

Délibération N° 15/23 : Modification du plan de financement « Terrain multisports d'Ovanches »

Suite à des précisions apportées sur les règles de financements des projets inférieurs à 200 000 € par le LEADER et la Région Bourgogne-Franche-Comté, il convient de modifier la délibération n°04.2023.

Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

DÉPENSES		FINANCEMENTS	
Type	Montant	Structure – Dispositif	Montant
Travaux	50 000 €	LEADER – 64 %	32 000 €
		Région BFC – 16 %	8 000 €
		Autofinancement – 20 %	10 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE la Présidente à solliciter l'aide financière de l'Europe et de la Région BFC et à signer tous documents s'y rattachant,
- VALIDE la prise en charge par l'autofinancement la baisse éventuelle de subventions.

Délibération N° 16/23 : Autorisation de signature du protocole d'accord avec la commune de Noidans le Ferroux concernant le projet de micro-crèche

Suite aux problèmes rencontrés sur le site d'implantation initial de la micro-crèche de Noidans Le Ferroux, un accord a été trouvé avec la commune pour la prise en charge financière de l'ensemble des surcoûts occasionnés par le changement de site de l'implantation.

Le projet de protocole reprend l'historique de cette affaire.

A la majorité, 2 voix contre : Fernand STEFANI et Thierry DUMONT (pouvoir donné à Fernand STEFANI), le Conseil Communautaire, autorise la Présidente à signer le protocole joint en annexe pour permettre la poursuite des démarches permettant l'installation de la deuxième micro-crèche sur le nouveau site proposé par la commune de Noidans le Ferroux.